



Octobre 2009 – N°2

L'écho des Lutins



L'association : Finances

Dans notre bulletin n°1 de mars 2009, nous vous avons présenté l'historique de l'association, depuis sa création en 1994 jusqu'à nos jours, et vous avons parlé de son administration par un Bureau issu de son Conseil d'Administration. Aujourd'hui, nous allons vous parler de sa gestion financière.

La gestion financière d'une association telle que la notre est très complexe car les subventions sont parfois versées tardivement ce qui oblige à avoir recours à des encours bancaires importants et génère une trésorerie très serrée.



Nos partenaires financiers sont en 2009 :

1 - la **Communauté de Communes du Val de Viosne (CCVV)** pour une subvention annuelle de **330 K€** qui est versée en 4 trimestrialités.

2 - la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** : **282 K€** par an versés en 2 fois (soldes 2008 et avances 2009 versés en septembre et en octobre 2009).

3 - la **Communauté de Communes des 3 Vallées (CC3V)**

4 - Le **Conseil Général** participe au titre de l'Accueil de la Petite Enfance pour **39 K€**.

5 - la **mairie d'Haravilliers** qui héberge avec le concours de la Communauté de communes du Val de Viosne, la crèche, l'Accueil de loisirs et périscolaire d'Haravilliers et qui verse une participation annuelle pour l'accueil périscolaire de **20 K€** versé en 4 trimestrialités.

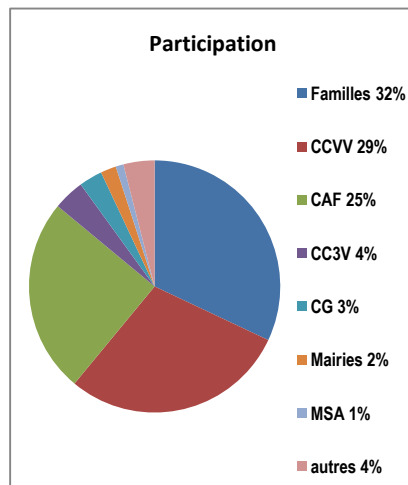
6 - la **mairie de Marines** qui héberge avec le concours de la Communauté de communes du Val de Viosne, la crèche et l'accueil de loisirs et les **mairies voisines** comme Us sous convention tripartite (CCVV/Lutins).

7 - la **Mutuelle Sociale Agricole (MSA)** pour une subvention annuelle de **12 K€** versée en une fois.

Et bien évidemment :

Les **familles** avec les factures mensuelles et les adhésions annuelles : **336 K€** par an.

Cela nous donne en pourcentage la répartition suivante :



Vous impliquer dans l'association
participer à sa vie et
aux prises de décisions
c'est voter

à l'Assemblée Générale !

Pour voter, il faut être adhérent et à
jour de sa cotisation annuelle.

Renseignez-vous auprès du personnel.

Le bilan de l'année 2008 :

a fait apparaître un résultat positif de 38,5 K€.

Le budget prévisionnel 2009 :

a été évalué à 1 104 K€.

Les **comptes** établis par Corinne, notre comptable, supervisés par Marc, notre Directeur général, audités et vérifiés par M. Vautier, notre commissaire aux comptes, sont présentés au Conseil d'Administration qui les arrête. **C'est l'Assemblée Générale qui les valide lors de sa réunion annuelle.** Ils sont ensuite adressés à l'ensemble des partenaires financiers.



Rappel : les comptes détaillés de l'association sont à la disposition de tout adhérent qui en fait la demande.

Les Lutins du Vexin - Association loi 1901 - Journal Officiel 09/1994 - Siret 419 455 761 00017 - Code APE 853G

Agrément ministériel Jeunesse et Sports n° 95-2005 JEP 164

Siège social : Mairie d'Haravilliers - 95640 Haravilliers **Administration :** 7 Bld Gambetta - BP 90003 - 95640 Marines

Téléphone : 01 30 39 92 99 **e-mail :** marclefaucheur.lutinsduvexin@orange.fr